

## Avis d'Enquêtes



## COMMUNE DE CHAMPLAN

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLU  
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté du Maire n°50/2025 du 04 septembre 2025, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification de droit commun n°1 du PLU communal pour une durée de 33 (trente-trois) jours calendaires consécutifs, en mairie de Champlan (place de la Mairie 91160 CHAMPLAN), siège de l'enquête.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 13 octobre 2025 à 9H00 jusqu'au vendredi 14 novembre 2025 à 17h30.

Par décision n°E25000039/78 en date du 24 juin 2025 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles, Monsieur Serge CRINE a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur et Monsieur Pierre-Yves NICOL en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

La procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Champlan a été prescrite par arrêté municipal n°66-2023 du 22 septembre 2023, modifié par l'arrêté municipal n°16-2025 du 1<sup>er</sup> avril 2025, avec pour objectifs :

- L'adaptation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation «Les Balcons du Rocher» aux besoins en logements étudiants exprimés par l'Etat et la Région Ile-de-France, tout en réduisant le nombre de personnes accueillies en zone C du Plan d'Exposition au Bruit de l'Aérodrome de Paris-Orly

- Des modifications au sein du règlement écrit du PLU :

- Intégrer des nouvelles destinations et sous-destinations définies par les articles R.151-27 et R.151-28 du Code de l'Urbanisme permettant d'adapter les activités autorisées ou interdites au sein des zones dédiées à l'habitat

- Adapter la zone UC (sous-secteur UCP) à la nouvelle écriture de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation des Balcons du Rocher

- Adapter la zone UI afin de permettre une meilleure utilisation des espaces artificialisés permettant une optimisation des zones d'activités économiques

- Adapter le règlement afin de faciliter la compréhension des règles applicables par les pétitionnaires et l'instruction des dossiers par le service instructeur

- Adapter et préciser le règlement afin de prendre en compte les dispositions de protection des zones humides sur les bassins versants de la Bièvre et de l'Yvette

- L'évolution du règlement graphique :

- Réduire la surface de l'Emplacement Réservé n°21 au droit des parcelles cadastrées AO 289, AO 290, AO 139, AO 138, AO 135 et AO 134

Les pièces du dossier de modification de droit commun n°1 du PLU soumis à enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront déposés en Mairie de CHAMPLAN, située place de la Mairie (siège de l'enquête).

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique du lundi 13 octobre 2025 à 9H00 jusqu'au vendredi 14 novembre 2025 à 17h30 :

- En format papier au service Aménagement du territoire à la Mairie de Champlan, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi : 9h00-12h / 13h30 - 17h30
- Mardi : 13h30 - 17h30

- Mercredi : 9h00-12h
- Jeudi : 13h30-17h30

- Vendredi : 9h00-12h / 13h30 - 17h30
- Le Samedi 4 Janvier 2025 : 9h00-12h00

- Sur un site Internet dédié, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/modification-plu-champlan>

Le public pourra présenter ses observations pendant toute la durée de l'enquête du lundi 13 octobre 2025 à 9H00 jusqu'au vendredi 14 novembre 2025 à 17h30 :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet à la Mairie de Champlan, lieu de consultation du dossier d'enquête publique ;

- Par courrier à adresser avant la fin du délai de l'enquête publique à Monsieur le Commissaire Enquêteur : Mairie de Champlan, place de la Mairie, 91160 Champlan ;

- Sur le registre d'enquête dématérialisé, disponible depuis un site Internet dédié à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/modification-plu-champlan>

- Par voie électronique à l'adresse créée pour l'enquête :

[modification-plu-champlan@mail.registre-numerique.fr](mailto:modification-plu-champlan@mail.registre-numerique.fr)

Une tablette électronique pour la consultation du dossier d'enquête et du registre dématérialisé sera mis gratuitement à disposition du public, au service Aménagement du Territoire aux jours et heures habituels d'ouverture rappelés précédemment.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie au cours de 3 (trois) permanences :

1/ Lundi 13 octobre 2025 de 09h00 à 12h00

2/ Jeudi 23 octobre 2025 de 13h30 à 16h30

3/ Vendredi 14 novembre 2025 de 14h30 à 17h30

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, et pendant un an, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,

- sur le site Internet de la ville à l'adresse suivante : <https://www.ville-champlan.fr/>

Les personnes intéressées peuvent en obtenir communication dans les conditions prévues aux articles L.300-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil municipal, autorité compétente, approuvera la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Champlan, éventuellement ajustée pour tenir compte des observations de la population, du Commissaire Enquêteur et des personnes publiques associées ou consultées.

## Enquête Publique sur le Zonage de Gestion des Eaux Usées et de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

La Communauté de Communes Entre Juine et Renarde lance une enquête publique cruciale pour améliorer la gestion des eaux usées et de la gestion des eaux pluviales dans nos communes. Cette initiative, qui se déroulera du lundi 3 novembre à 9h00 au jeudi 4 décembre 2025 à 19h00, soit une durée de trente-un (31) jours consécutifs, concerne les communes d'Auvers-Saint-Georges, Chamarande, Etréchy et Torfou.

## Participation Essentielle

Votre participation est essentielle pour garantir une gestion efficace et durable des eaux pluviales. L'enquête sera conduite par Monsieur VALOIS désigné par la présidente du tribunal administratif de Versailles.

## Accès au Dossier

Le dossier d'enquête sera accessible à la fois sur supports physiques et sous forme dématérialisée. Le dossier numérique pourra être consulté sur le site Internet de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde. Les dossiers et registres en format papier seront disponibles aux lieux suivants :

Mairie d'Auvers-Saint-Georges, place Général Leclerc, 91580 AUVERS-SAINT-GEORGES

Mairie de Chamarande, 2 place de la Libération, 91730 CHAMARANDE

Mairie d'Etréchy, place Général de Gaulle, 91580 ETRÉCHY

Gaulle, 91580 ETRÉCHY

Mairie de Torfou, 16 Grande Rue, 91730 TORFOU

Hôtel de Communauté (CCEJR), 2 rue des Hêtres Pourpres, 91580 ETRÉCHY

## Modalités de Participation

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consulter le dossier et formuler ses observations et propositions par :

- Courriers postaux envoyés au commissaire enquêteur.

- Lettres déposées sur les lieux d'enquête lors des permanences des commissaires enquêteurs.

- Registres papier d'enquête disponibles sur chaque lieu d'enquête.

- Courriers électroniques à l'adresse :

Permanences du Commissaire Enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants :

Samedi 8 novembre 2025, 9h00 - 12h00, Mairie de Chamarande

Jeudi 13 novembre 2025, 16h00 - 19h00, Mairie de Torfou

Samedi 22 novembre 2025, 9h00 - 12h00, bâtiment CORPS DE GARDE, rue du 11 Novembre, 91580 ETRÉCHY

Samedi 29 novembre 2025, 9h00 - 12h00, Mairie Auvers-Saint-Georges



## COMMUNE D'ETRECHY

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP)

Par arrêté n°276/2025 du 19/09/2025, le maire d'Étréchy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme et du règlement local de publicité de la commune d'Étréchy. L'enquête publique se déroulera à la mairie de d'Étréchy du 4 novembre 2025 inclus au 4 décembre 2025 à 12h00 inclus pour une durée de 31 jours.

A cet effet, la présidente du Tribunal administratif de Versailles a désigné Monsieur Thierry NOËL en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Michel VALOIS en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera consultable à la mairie d'ÉTRECHY, du 4 novembre au 4 décembre 2025 aux jours et heures habituels d'ouverture, soit les lundis de 14h à 17h30, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et les samedis de 09h00 à 12h00, ainsi que sur le site internet de la mairie : <https://www.ville-etrechy.fr/>

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la Mairie d'ETRECHY (Place Charles de Gaulle, 91580), le mardi 4 novembre 2025 de 9h00 à 12h00, le mercredi 5 novembre 2025 de 9h00 à 12h00, le vendredi 21 novembre 2025 de 16h00 à 19h00, le samedi 22 novembre 2025 de 9h00 à 12h00, le samedi 29 novembre de 9h00 à 12h00, le lundi 1<sup>er</sup> décembre de 17h00 à 20h00, le mercredi 3 décembre de 14h00 à 17h00 et le jeudi 4 décembre 2025 de 9h00 à 12h00.

Les observations du public pourront être déposées sur le registre papier ou être adressées par courrier écrit à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur - Place du Général de Gaulle, 91580, ETRÉCHY ou envoyées par courriel à [enqueteplu-rlp@ville-etrechy.fr](mailto:enqueteplu-rlp@ville-etrechy.fr) en indiquant dans l'objet «enquête publique pour la révision du PLU et du RLP» et à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations devront être déposées au plus tard le 4 décembre à 12h00.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire enquêteur qui dans le délai d'un mois transmettra au Maire de la commune d'Étréchy le dossier avec son

rapport accompagné de ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public

à la Mairie d'Étréchy, place du Général de Gaulle, 91580 Etréchy, aux heures et jours habituels d'ouverture au public et sur le site internet de la commune : <https://www.ville-etrechy.fr/>

## COMMUNE DE DRAVEIL

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Modification n°1 du plan local d'urbanisme

Le Maire, par arrêté municipal, a décidé de soumettre à enquête publique la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Draveil.

A cet effet, Monsieur Pierre LALANDE a été désigné commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 31 octobre 2025 à 9h00 inclus au jeudi 20 novembre 2025 à 17h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30.

Le dossier de projet de modification n°1 du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets reliés coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au service urbanisme de la commune de Draveil, situé au Centre administratif, 97 bis boulevard Henri Barbusse (cour Chapuis) 91210 Draveil, du vendredi 31 octobre 2025 à 9h00 inclus au jeudi 20 novembre 2025 à 17h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de la ville de Draveil [<https://www.draveil.fr/540/plan-local-d-urbanisme-plu.htm>].

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre mis à disposition au service urbanisme, ou les adresser à l'attention de Monsieur Pierre LALANDE, commissaire enquêteur, par lettre, à l'adresse suivante : ville de Draveil - 3 avenue de Villiers, 91210 DRAVEIL CEDEX, ou par courriel à [enqueteplub@mairedraveil.fr](mailto:enqueteplub@mairedraveil.fr).

Les contributions reçues par courriel seront consultables dans le dossier en ligne et insérées dans le registre papier.

Le commissaire enquêteur effectuera trois permanences à l'hôtel de ville, en salle des adjoints, 3 avenue de Villiers, 91210 DRAVEIL et recevra le public les :

- Lundi 3 novembre 2025, de 9h00 à 12h00,

- Samedi 15 novembre 2025, 9h00 à 12h00,

- Jeudi 20 novembre 2025, de 14h00 à 17h00.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an au service urbanisme de la mairie de Draveil aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la mairie.

A l'issue de l'enquête publique, le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Les observations du public pourront être déposées sur le registre papier ou être adressées par courrier écrit à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur - Place du